

**DELIBERATION N° 133-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mai 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain MENDEZ.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
BLANC André	GONNORD Franck	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
SIMONNET Martine	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MORA Serge
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	
PASSELANDE Richard	TAVERNA Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), PONTIER Joël (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc), BALME Eric (pouvoir à GARNIER Jean-Luc), GRAND Florence (pouvoir à CHARLES Christian).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 46

Nombre de pouvoirs : 08

**Nombre de délégués votants : 54**

**OBJET : TETRAKTYS : PROLONGATION DE LA COOPERATION AVEC LA PATAGONIE-ARGENTINE ENTRE LACS ET MONTAGNES**

Vu, la délibération n° 88-2023 du 25 mai 2023, portant engagement au programme Tétraktys de coopération internationale Alpes-Patagonie-Argentine

En collaboration avec les collectivités alpines, Tétraktys pilote des actions d'aménagement du territoire dans des zones rurales et de montagne. Créée par Jean Faure et de nombreux pionniers du tourisme de montagne, Tétraktys est une association de coopération internationale, qui a pour finalité d'améliorer les conditions de vie de communautés rurales et de montagne dans le monde en demande de savoir-faire expérimentés.

Les actions consistent à initier et accompagner le développement local d'espaces naturels et culturels en s'adossant le plus possible sur les acteurs des territoires alpins partenaires et en recherchant des intérêts partagés. A ce titre, l'association est partenaire de plusieurs départements dont l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes, de nombreuses communautés de communes et de l'Agence Française de Développement.

Tétraktys et l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM) ont été sollicitées par le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères, l'Ambassade de France en Argentine et celle d'Argentine en France, concernant l'opportunité d'un projet de coopération avec la Province de Neuquén en Patagonie argentine sur la thématique particulière du développement d'itinéraires de randonnée et du marché correspondant dans le contexte de l'essor écotouristique de cette région de montagnes et de lacs.

Ce projet soutenu financièrement par la direction de l'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères dans le cadre du dispositif "Clés en main" et porté par le réseau régional RESACOOOP, exige de compter sur une participation de trois collectivités territoriales françaises.

A ce titre, la Communauté de communes de la Matheysine s'est engagée avec la Communauté de Communes de l'Oisans et la commune de Chamrousse dans cette coopération internationale.

La première phase de 2023 à 2025 vient de s'achever. En séance, le bilan de ce programme sera développé.

Les thématiques développées par cette coopération font écho à la nouvelle orientation touristique engagée par la Matheysine, et les territoires d'étude ont des similitudes entre montagnes et lacs.

Face à ce bilan positif, il est proposé de poursuivre cette coopération sur les thématiques de tourisme en montagne, avec des nouvelles pistes de développement en phase deux 2025-2027. L'engagement financier attendu de la CCM serait de 4 000 € par an sur trois ans ; durée du programme. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes de la Matheysine dans le projet de coopération avec l'association TETRAKTYS en phase 2 de septembre 2025 à août 2027 et les partenaires définis sur les thématiques de tourisme de montagne et de développement d'itinéraires de randonnée ;
- **DECIDE** de fixer sa participation financière à 4 000 € par an, sur trois ans, pour ce projet de coopération, les modalités de versement seront fixées par convention élaborée ultérieurement ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 26 mai 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

